

**Classement des passifs
en tant que passifs courants
ou non courants –
Report de la date d'entrée
en vigueur (projet de
modification d'IAS 1)**

Mai 2020

**LES COMMENTAIRES DOIVENT PARVENIR À L'IASB ET AU CNC D'ICI
LE 3 JUIN 2020**

Votre opinion nous tient à cœur, et nous accueillerons avec grand intérêt vos commentaires sur cet exposé-sondage.

La date limite de réception des commentaires sur les exposés-sondages de l'IASB et du CNC est la même. Toutefois, si vous souhaitez que le CNC examine vos commentaires avant de finaliser sa lettre de réponse, n'hésitez pas à les envoyer plus tôt. Les commentaires reçus par le CNC après la date limite sont examinés dans le cadre de son processus d'entérinement des normes IFRS. Les commentaires des parties prenantes canadiennes sont également transmis à l'IASB dans le contexte de la participation du CNC aux activités internationales.

Nous vous encourageons donc à envoyer votre lettre de réponse directement à l'IASB et à en transmettre une copie au CNC.

La réponse à la question propre au Canada posée dans le présent exposé-sondage doit parvenir directement au CNC. Faites-la-nous parvenir en téléchargeant votre lettre de réponse au moyen du formulaire en ligne.

Veuillez envoyer votre réponse à l'attention de :

Kelly Khalilieh, CPA, CA
Directrice, Normes comptables
Conseil des normes comptables
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Le présent exposé-sondage reflète des propositions formulées par l'International Accounting Standards Board (IASB), que le Conseil des normes comptables (CNC) a l'intention d'adopter, sous réserve de ses délibérations sur les commentaires qu'il aura reçus, à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada.

Nous vous invitons à nous faire parvenir par écrit, en votre propre nom ou au nom de votre organisation, vos commentaires sur le contenu de l'exposé-sondage. Il est souhaitable que les personnes qui sont favorables aux propositions expriment leur opinion au même titre que celles qui ne le sont pas.

Les commentaires ont d'autant plus de valeur qu'ils portent sur un paragraphe ou un groupe de paragraphes précis. Si vous exprimez une divergence de vues, veuillez expliquer clairement le problème en cause et indiquer une solution possible, avec motifs à l'appui. Les commentaires reçus par le CNC, à l'exception de ceux dont l'auteur aura demandé la confidentialité, pourront être consultés sur le site Web peu après la date limite de réception. La demande de confidentialité doit être formulée expressément dans la réponse.

POINTS SAILLANTS

Le Conseil des normes comptables (CNC) se propose, sous réserve des commentaires suscités par la publication de l'exposé-sondage, d'incorporer dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité la modification qui sera apportée à IAS 1 *Présentation des états financiers*.

Exposé-sondage de l'IASB®

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment publié l'exposé-sondage [Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants – Report de la date d'entrée en vigueur \(projet de modification d'IAS 1\)](#), qui peut être consulté sur son site Web, www.ifrs.org.

Les modifications d'IAS 1 publiées par l'IASB en janvier 2020 sous le titre *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* précisent le critère de classement dans les passifs non courants qui se rapporte au droit de différer le règlement du passif pour au moins douze mois après la date de clôture. Le CNC les a entérinées et intégrées dans la Partie I du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

En réaction à la pandémie de COVID-19, l'IASB se propose de reporter la date d'entrée en vigueur de ces modifications d'un an. Il est donc proposé que les modifications soient en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et que leur application anticipée soit permise.

Appel à commentaires

Le CNC encourage les parties prenantes canadiennes à répondre à l'exposé-sondage de l'IASB. Les questions auxquelles l'IASB invite tout particulièrement les parties prenantes à répondre sont précisées dans l'appel à commentaires de son exposé-sondage. Les répondants canadiens sont priés d'envoyer leur lettre de commentaires directement à l'IASB et d'en transmettre une copie au CNC.

Le CNC soumet par ailleurs aux répondants canadiens la question supplémentaire suivante au sujet de la modification proposée :

L'IASB a élaboré la modification proposée conformément à sa procédure officielle en vue d'une application par les entités du monde entier. Dans l'hypothèse où la proposition serait finalisée et approuvée par l'IASB (toujours selon sa procédure officielle), croyez-vous que l'application de la modification proposée serait appropriée au Canada? Si vous jugez que non, veuillez préciser quels aspects de la modification et quelles circonstances rendent la disposition proposée dans l'exposé-sondage inappropriée.

Veuillez faire parvenir vos réponses à cette question supplémentaire directement au CNC.

Faites-les-nous parvenir en téléversant votre lettre de réponse au moyen du [formulaire en ligne](#).

La période de commentaires sur l'exposé-sondage de l'IASB prend fin le 3 juin 2020. Les réponses à la question supplémentaire du CNC doivent lui parvenir au plus tard à la même date.

© 2020 Normes d'information financière et de certification, Comptables professionnels agréés du Canada

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour savoir comment obtenir cette autorisation, veuillez écrire à info@frascanada.ca.